



PUBLIÉ LE 24.05.2019
ÉCRIT PAR YVELINE MAGNANTE ET SIMONE BARET

DEBRIEF

« AIDER LES AIDANTS », NOBLE MISSION DE L'UNASS

VIE PRATIQUE • SOLIDARITÉ

2 min



L'UNASS* propose aux aidants familiaux une journée de formation, le 19 juin à Lyon. Cette session est ouverte prioritairement aux aidants familiaux, mais tous les postiers intéressés peuvent y participer, sous réserve de places disponibles.

L'UNASS "aide les aidants à aider les aidés" et nous invite dans ce cercle vertueux ! Ainsi que le dit si bien le joueur de tennis André Agassi " *C'est la seule perfection qu'il y a, la perfection d'aider les autres*". " *Il reste toujours un peu de parfum à la main qui donne des roses*" a déclaré Confucius.

DÉROULÉ ET PROGRAMME DE LA FORMATION

- Echanges avec le formateur afin d'adapter le contenu de la formation au plus près des attentes de chacun.
- Formation aux gestes de premiers secours adaptés au handicap et au vieillissement.
- Apprentissage des gestes d'aide à la mobilisation de personnes : techniques de relevage, aide au déplacement...
- Approche du matériel pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

DÉFINITION DE L'AIDANT FAMILIAL

Personne qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne âgée dépendante ou une personne handicapée de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne (soins, démarches, activités domestiques...).

Grâce au soutien du COGAS*, les postiers bénéficient d'une prise en charge de la formation dont le coût est de 65 euros :

- à hauteur de 80 % pour les détenteurs du certificat d'aidant familial, soit un reste à charge de 13 euros pour le postier ;
- à hauteur de 50 % pour les autres (actifs et retraités), soit un reste à charge de 32,50 euros.

*UNASS : Union nationale des associations de secouristes sauveteurs
*COGAS : Conseil d'orientation et de gestion des activités sociales

S'inscrire jusqu'au 12 juin 2019 :

par téléphone au 01 45 65 58 00 ou par mail communication@unass.fr

Pour en savoir plus :

<http://www.unass.fr/>

<https://www.portail-malin.com/boite-%C3%A0-ouils/prestations/solidarite/aidants.html>

A noter : l'offre pour les titulaires du certificat d'aidant s'est enrichie avec l'abondement de 0,5 part fiscale pour le postier qui demande des chèques vacances.

« L'APPORT INDÉNIABLE DE CETTE FORMATION »

« J'ai participé à la formation de l'UNASS pour aider les personnes en situation de handicap dans leurs gestes au quotidien, témoigne Daniel Chérion*, une formation très utile, avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques, et du matériel : lit médicalisé, fauteuil handicapé, et même véhicule. Mais ce qui m'a surtout marqué, c'est l'enseignement de gestes qui peuvent se faire sans forcer, sans douleur pour l'aidé comme pour l'aidant, par l'utilisation des postures adéquates. En pratiquant, on se rend compte de l'apport indéniable de cette formation. Un plus pour aider nos parents, nos aînés, à une époque où la dépendance liée à l'âge devient un enjeu de société. »